

## Bureau syndical du 29/01/2025

### Procès-Verbal

**Étaient présents :** Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Marc GAUTIER, Freddy REY, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD,

**Étaient excusés :** /

**Étaient absents :** Daniel BATON

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Sabine GANDY, Adjointe administrative, Sophie Michon, chargée de mission GEMA et animatrice contrat.

Secrétaire de séance : Alain Perrot

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence.

Approbation du procès-verbal du bureau syndical du 13/11/2024 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du procès-verbal.

**Le Bureau Syndical vote l'approbation du procès-verbal avec à l'unanimité**

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est le suivant :

Ordre du jour

1/ Préparation du Conseil Syndical du mercredi 19 février 2025 :

- Point technique : étude bilan contrat de bassin 2022-2024
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Délibérations :
  - Approbation DOB
  - Demande de financement : animations postes 2025 Agence de l'Eau
  - Demande de financement : animations poste PAPI 2025
  - Convention agent prévention sécurité
  - Convention annuelle 2025 d'application et financement CEN Isère

2/ Divers : site internet, arrivée Cynthia Martin (02/12/2024), embauche Coordinateur (trice) Eau, Climat et Préservation des Milieux Aquatiques, prochaines dates....

1/ Point technique : étude bilan contrat de bassin 2022/2024 : Sophie Michon prend la parole et indique l'étude bilan contrat de bassin 2022/2024 et se terminera fin avril 2025 ; Cette étude est réalisée par le Cabine ContreChamp et Ellypse. La première phase et le bilan et l'évaluation du contrat de bassin et la seconde phase l'actualisation des enjeux du territoire et prospectives.

Sophie Michon précise qu'il est possible de demander des aides à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en dehors du contrat de bassin.

Elle indique que 73% des actions sont engagées ou réalisées avec 13 actions abandonnées, 28 mises en place, 33 réalisées et 7 reportées. Budgétairement, cela représente : 21,5 millions sur 29,5 millions engagés

Afin d'évaluer le contrat de bassin 2022/2024, 18 entretiens élus, départements, AERMC, DDT 38 et 73, Fédérations de Pêche 38 et 73, CEN et 4 Groupes thématiques (Petit cycle, Collectivités, Agriculture-Forêt, Environnement) ont été mis en place : afin d'échanger sur les travaux réalisés, leurs résultats, les points forts et faibles du contrat, les attentes sur la suite. Sophie Michon précise que malheureusement personne du groupe industrie et tourisme n'est venu. Lors du comité du 20 février 2025, COPIL, il conviendra de valider l'évaluation et la suite à donner avant le comité de rivière du 20 mars 2025.

Sophie Michon présente ensuite la phase prospective prévue avec l'élaboration de fiches actions et le lancement de l'étude qui servira à déterminer si l'on tend vers un SAGE.

- ✚ Freddy Rey demande si le contrat eau et climat remplace le contrat de bassin. Didier Girard lui indique que tel est le cas.

Ensuite elle fait un rappel de la chronologie :

- Fin 2024, Lancement étude bilan et les entretiens et ateliers,
- le 20 février 2025, copil
- le 20 mars 2025, Comité de rivière (évaluation)
- 1<sup>er</sup> avril 2025, arrivé du coordinateur(trice)
- Fin avril 2025, Comité de rivière (prospective)
- Elaboration du futur contrat
- Début 2026 : dépôt du dossier du nouveau contrat

Didier Girard précise que c'est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui présentera le 12<sup>ème</sup> programme avec les nouvelles thématiques.

## 2/ Débat Orientation budgétaire :

Didier Girard rappelle le contexte général et les évolutions, notamment sur le PEP et les actions du contrat de bassin GABT.

Cette année, les études de fonctionnement représentent 40% des dépenses de fonctionnement et concernent essentiellement les actions du PEP, les actions du contrat de bassin GATB (études stratégiques foncière et ressource en eau, plan de gestion sédimentaire...), la continuité des actions du contrat de bassin GABT (suivi lamproies et piscicole)

Les dépenses de personnel sont augmentation en 2024 compte-tenu de l'arrivée d'un agent, Chargée de mission eau et participation citoyenne, à temps partiel depuis septembre 2024 et représentent 41 % du budget de fonctionnement. Didier Girard précise que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse finance en grande partie les postes.

Depuis 2020, le syndicat n'a plus de charges financières car aucun emprunt est en cours ou n'a été contracté à ce jour.

Les subventions de fonctionnement demeurent importantes ; elles portent essentiellement sur les postes (subventions notamment de l'Agence de l'eau, départements pour le contrat de bassin



Guiers/Aiguebelette, l'Etat dans le cadre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), du Département de l'Isère pour le fonctionnement du SIAGA depuis 2019) pour les études de fonctionnement ; elles peuvent connaître des variations annuelles en fonction du rythme de versement des acomptes par les financeurs.

- ✚ Dominique Combaz demande pourquoi il y a des écarts de recettes. Didier Girard lui répond que cela dépend du délai de versement des subventions.

Pour l'investissement, les principales dépenses de travaux pour l'année 2024 concernent les travaux du plan de gestion de la ripisylve ainsi que la création d'un réseau de mares. Les études ont représenté un montant de 217 430.22 € en 2024 comprenant l'étude de la construction de nouveaux locaux, ainsi que les études liées à l'étude stratégique globale des Espèces Exotiques Envahissantes, stations de mesures, Etude Confluence Guiers/Rhône, études bilan ripisylve, plan de gestion Grand Marais/ Etang St Julien de Ratz.

Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs). Des subventions liées à d'importantes dépenses d'investissement mandatées en 2024 seront perçues en 2025.

Sabine Gandy présente les chiffres provisoires de l'année 2024

|    | RESULTATS 2023 | Résultats 2024 |                |                | SOLDE CUMULE   |
|----|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|    |                | Titres         | Mandats        | Résultats      |                |
| SF | +2 052 803 48€ | 1 807 017.72 € | 1 182 769,00 € | 624 248.20 €   | 2 677 052.20 € |
| SI | 636 220.05 €   | 581 462,17 €   | 696 759,17 €   | - 115 297,00 € | 520 923,05 €   |

Il indique qu'au niveau des recettes, il est proposé une augmentation progressive du montant des participations GEMAPI et Item 12 pour l'année 2025 de 3 % et que les subventions sont liées à l'avancement des études et travaux ; Ce taux sera discuté lors du prochain conseil syndical.

- ✚ Freddy Rey indique qu'il n'est pas opposé au taux de 3% de hausse pour les participations des EPCI.

Pour 2025, Les 3 principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Les frais d'ordre général (comme les frais de locaux, de véhicules, de bureautique, d'énergie, de maintenance informatique, de téléphonie, de fournitures administratives et de petits matériels... ainsi que les indemnités et frais associés versés aux enquêteurs publics...) estimés à 218 550.00 €.
- Les charges de personnel : l'enveloppe estimée 2025 s'élève à 513 050 € pour 12 agents (8 agents à temps plein et 1 agent à 80%, 1 agent à 20%) et 2 agents mis à disposition (60% d'un ETP), et 1 agent en convention de partenariat (10% d'un ETP).
- Les autres charges de gestion courantes comme les licences et indemnités des élus ; L'enveloppe estimée 2025 s'élève à 46 510.00 €
- Les études, actions et travaux qui concernent tout le périmètre du SIAGA comme le plan de gestion sédimentaire, étude stratégique ressource en eau et changement climatique la communication institutionnelle, l'enveloppe estimée 2025 s'élève à 722 000 €
- La dette : les crédits liés à la ligne de trésorerie (0 €)



- Il convient d'ajouter une provision pour risques et charges exceptionnelles correspondant aux éventuels travaux à Entre-Deux-Guiers (montant estimé à ce jour à 150 000 €)

Les principaux postes de dépenses d'investissement concernent le PAPI d'intention (Action I.9 / II.3 / V.1 / VI.1/ VI.2), les études Bâtiment, Confluence Guiers/Rhône ,Espèces exotiques envahissantes (EEE), les études Bilan ripisylve, le plan de gestion Grand Marais/ Etang St Julien de Ratz, les dispositifs de suivis des débits d'étiage et de la piézométrie (Etudes géotechniques et hydrogéologiques), les acquisitions terrain nouveau bâtiment et Grand marais, Etang St Julien de Ratz, les animations foncières CEN38 (CEN 38 10000 €) Reconquête ZH 38, les animations foncières et acquisitions Guiers aval, les travaux ripisylve 2023/2024), les travaux ZH AP biodiversité (mares), les travaux ZH CEN73 transféré 2024 Marais des rives, Cotes envers, Val tiers, les travaux ZH CEN73, les travaux ZH CCLA (CEN 73 délégué), les travaux ZH CCLA (CEN 73 délégué) 2024 Pallud,, les travaux ZH Convention CEN38, l'achat de matériel informatique, la mise en œuvre du plan de gestion du transport solide, l'investigation préalable reméandrage Bièvre Pressins, du Guiers médian, du camping 3 lacs, le programme d'actions de restauration et d'entretien (Délégation CCLA), les travaux EEE, les travaux ripisylve 2024/2025, le PGS de 13 ouvrages sédimentaire, l'étude bilan du contrat de bassin, les suivis environnementaux Confluence et les travaux du nouveau bâtiment

### 3/Délibérations :

- **Débat Orientation budgétaire :** Jean-Louis Reynaud rappelle que la présentation du débat d'orientation budgétaire est une obligation pour tout Syndicat mixte qui comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Il rappelle également que la non présentation du débat d'orientation budgétaire entraîne la nullité du budget. Et il indique que la présentation du débat d'orientation budgétaire ouvre une période de deux mois au terme de laquelle devra être voté le budget initial.
- **Demande de subvention missions Année 2025 :** Didier Girard indique que le SIAGA assure la compétence GEMAPI sur les bassins versants Guiers-Aiguebelette, Bièvre et Truisson-Rieu, que l'année 2025 permettra d'engager l'élaboration du nouveau contrat Eau et Climat ainsi que la finalisation des actions morpho-écologiques inscrites au contrat et enfin que l'Agence de l'eau participe financièrement aux actions d'animation, de communication et de sensibilisation en faveur des milieux aquatiques. Il est donc proposé de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles pour le financement des missions du SIAGA au titre de l'année 2025.
- **Demande de financement des animations poste PAPI 2025 :** Didier Girard rappelle que le SIAGA a créée en 2021 un poste d'emploi non permanent de chargé de mission prévention des inondations. Le montant du coût de l'opération pour l'année 2025 soit 79 032,00 €. L'Etat pour le financement des animations PEP au P.A.P.I. au titre de l'année 2025, au taux de 50%, soit pour un montant de 39 516 € et au taux de 30 % pour un montant de 23 710 € dans le cadre du fond vert. Il convient donc de demander les subventions auprès de l'Etat concernant le financement de ce poste pour l'année 2025.
- **Convention de partenariat relative à la démarche de prévention sécurité et santé au travail :**  
Jean-Louis Reynaud indique que les collectivités doivent veiller à la sécurité et à la protection de la santé, conformément au décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.  
Afin d'appliquer les directives de ce décret, les syndicats (SEA, SEPECC, SIEGA, SIAGA), et la commune des Abrets en Dauphiné ont décidé de mettre en place une politique commune de sécurité et de fixer les objectifs liés à cette démarche (formation, outils de communication, organisation internes des collectivités...) ; Les cinq entités établissent une démarche commune de prévention qui comprend des journées de formation, des outils de communication en matière de santé et sécurité au travail, le partage d'un conseiller de prévention, la rédaction de procédures, organisations et documents obligatoires internes aux collectivités....  
Le syndicat des eaux des Abrets-en-Dauphiné est porteur de l'opération, il prendra en charge financièrement tous les frais liés à cette opération, ils seront répartis annuellement entre les cinq entités, en fonction des journées de travail hebdomadaire du conseiller de prévention sur leur collectivité.  
Le conseiller de prévention aujourd'hui intersyndical travaillera dorénavant afin de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité sur les cinq collectivités. Le Syndicat des eaux des



Abrets-en-Dauphiné est le lieu d'accueil de cet agent. Le temps de travail de cette personne sera réparti entre les cinq collectivités :

- SEA : 2 j/semaine
- SEPECC : 0.5 j/semaine
- SIEGA : 0.5 j/semaine
- **SIAGA : 0.5 j/semaine**
- Mairie des Abrets: 1j/semaine

Dans le cadre de la démarche mutualisée de prévention, l'estimation financière pour les frais de personnel est la suivante :

- Préventeur, estimation d'un agent classé sur le grade d'ingénieur principal, 1er échelon, avec avantages sociaux du Syndicat des Abrets : 67 500 € par an
- Coût entretien véhicule annuel : 1 700 € par an
- Fournitures packs EPI (2 pantalons, 5 tee-shirt, 1 paire de chaussure, 1 veste) : 250 € par an
- Amortissement matériel informatique (sur 3 ans) 476 € par an
- Montant acquisition et installation : 1427.55 € par an,

Soit un total annuel estimé à 69 926 € par an, représentant un coût estimatif par Syndicat :

- SEA :  $(69\,926 * (4/9)) = 31\,082.11\,€$
- SEPECC :  $(69\,926 * (1/9)) = 7768.78\,€$
- SIEGA :  $(69\,926 * (1/9)) = 7768.78\,€$
- **SIAGA :  $(69\,926 * (1/9)) = 7768.78\,€$**
- Mairie des Abrets en Dauphiné :  $(69\,926 * (2/9)) = 15537.56\,€$

- **Convention d'application relative aux travaux en zone humide réalisés par le CEN 38 – Année 2025 : Il est rappelé :** Didier Girard rappelle que dans le cadre de l'Item 8 de la GEMAPI, il est prévu la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (article L211-7 du code de l'environnement). Il indique que le CEN 38 prévoit des travaux de restauration et de conservation des zones humides sur les zones suivantes : Marais de Berland (Saint Christophe sur Guiers), Marais de Chambrotin (Saint-Jean-d'Avelanne), zone humide de Grosset (Velanne). Didier Girard indique que le coût estimatif est de 12 835 € TTC. Compte-tenu de la convention de coopération entre pouvoirs adjudicateurs (GEMAPI) entre le CEN 38 et le SIAGA, il est proposé de participer financièrement à cette opération à hauteur de 12 835 € TTC

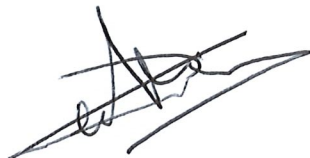
➤

#### Divers :

- **Nouveau site Web :** la mise à jour du site web a permis d'avoir un site plus moderne, intuitif, mieux ciblé et organisé. Il permet de développer l'image du SIAGA et améliorer sa notoriété, de valoriser le SIAGA en reflétant une image moderne, de proximité et améliorer sa légitimité. Il permet également d'améliorer et faciliter le lien avec les élus et les partenaires.  
Le Cœur de cible est le grand public qui ne connaît pas ou mal le SIAGA,  
La cible principale est les habitants et élus du BV déjà sensibilisés ou non  
La cible secondaire est les élus du SIAGA et les partenaires (techniques, financiers, presse, etc.)
- Ressources Humaines : Sabine Gandy indique que Cynthia Martin est arrivée en remplacement du congé maternité de Clémentine Périol en date du 02/12/2024 jusqu'au 31/05/2025.  
Elle indique également que le Siaga est en cours de recrutement pour un poste de coordinateur (trice) eau, climat et préservation des milieux aquatiques : le dépôt des candidatures est jusqu'au 28/02/2025, et l'embauche est prévue au 01/04/2025
- Sabine Gandy indique les prochaines dates :
- Jeudi 30/01/2025 à 18h30 : vœux Siaga, Chimilin
- Vendredi 14/02/2025 9h30 : CoPil Ressource en eau, 4c
- Jeudi 20/02/2025 à 9h30 : CoPil bilan contrat de bassin 2022/2024
- Jeudi 20/03/2025 à 9H00 Comité de rivière
- Bureau Syndical 12/03/2025

L'ordre du jour ayant été complétement examiné, la séance est levée à 20 h00

Le secrétaire de séance  
Alain Perrot



Le 29/01/2025  
Le Président  
Jean-Louis REYNAUD

